

# Règlement Intérieur

2023



**COLOR'ADO**

Le Color'Ado  
1 Place de la Billardière  
85 190 Venansault  
Directeur : William Annonier  
[colorado@venansault.com](mailto:colorado@venansault.com)  
02.51.48.11.29

# PRÉAMBULE

Ce règlement a pour objet de déterminer les rapports entre l'association et les personnes physiques utilisatrices de l'espace jeunes « Le Color'Ado » géré par l'association Familles Rurales de Venansault. Ce document est le résultat du travail de la Commission Parents et du Conseil d'Administration de l'association.



## C'est quoi un espace jeunes ?

Le Color'Ado est un espace jeunes qui est une structure déclarée en tant qu'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) auprès de la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) qui peut accueillir des jeunes de 10 à 17 ans.

Notre numéro de déclaration : 0850166CL000121.

Le règlement intérieur peut faire l'objet de réajustements annuels. Chaque famille doit lire attentivement ce présent règlement.

Il est demandé à chaque famille d'accepter ce règlement sur sa fiche de renseignement et sur le coupon de renouvellement d'inscription.



# LES TEMPS D'ACCUEIL

## EN PÉRIODE SCOLAIRE

- Les mercredis et samedis
- De 14h30 à 17h30
- Pour les jeunes nés en 2011 et avant (collégiens, lycéens, apprentis...).
  
- Les vendredis soir (1 semaine sur 2)
- De 19h à 22h30
- Pour les jeunes né 2008 et avant.

## PENDANT LES VACANCES

- Du lundi au vendredi
- Horaires définis suivant le programme d'animations.
  
- Pour les jeunes nés en 2011 et avant (collégiens, lycéens et apprentis).

**La responsabilité de l'accueil collectif de mineurs s'arrête au moment où le jeune bénéficie de l'autorisation à partir seul.**



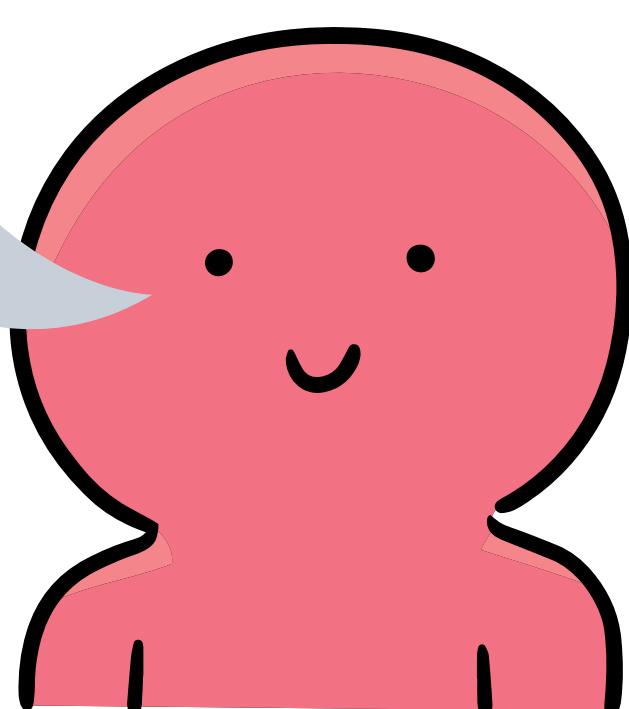
## LES ACTIVITÉS À RISQUE

Sauf avis contraire manifesté par la famille, le jeune est autorisé à :

- Se baigner en piscine ou sur un lieu autorisé suivant la réglementation.
- Effectuer une activité dite « à risque » (canyoning, rafting, char à voile, plongée, spéléologie, escalade, karting, quad, moto cross, skate et roller de rue, paintball, banana rocket, via ferrata...) encadrée par des personnes habilitées.

Les Jeunes sont accueillis en fonction des places disponibles et en fonction des modalités d'inscriptions mentionnées dans l'article suivant.

Les places disponibles sont fixées par le taux d'encadrement et/ou la capacité d'accueil des locaux définis par la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).



# INSCRIPTIONS

## INSCRIPTION À L'ANNÉE

L'espace jeunes « COLOR'ADO » est ouvert à tous les jeunes nés en 2011 et avant (collégiens, lycéens et apprentis).

Pour les jeunes nés en 2011 en CM2 ou les jeunes nés en 2012 en 6ème, une demande exceptionnelle pourra être étudiée par la commission parent.

Chaque famille souhaitant inscrire son ou ses jeunes au COLOR'ADO doit compléter un dossier d'inscription comprenant les éléments suivants :

**Une fiche annuelle de renseignement des référents et des enfants.**



**Une fiche sanitaire et photocopie du carnet de vaccination à jour**



**Liste des personnes à prévenir en cas d'urgence**



Et fournir les documents si nécessaire :

- Une attestation d'assurance relative à la responsabilité civile\*
- Une photocopie d'un justificatif d'ayant droit CAF ou MSA.
- Un projet d'accueil individualisé pour les jeunes concernés.

\*Selon l'article L227.5 « Les personnes organisant l'accueil des mineurs mentionné à l'article L. 227-4 sont également tenues d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent. »

**Les démarches d'inscription se font uniquement par le Portail Familles à l'aide de l'adresse mail du référent et d'un mot de passe**



**[www.famillesrurales.org/venansault/](http://www.famillesrurales.org/venansault/)**

Un projet d'accueil individualisé sera mis en place si nécessaire afin de prévoir un encadrement approprié. Le directeur de la structure évalue chaque situation en concertation avec les familles et le cas échéant avec l'équipe de soin qui suit le jeune au quotidien.

L'association et la fédération Familles Rurales peuvent être amenées à consulter CAFPRO\* si besoin. Pour faciliter cette démarche de vérification de Quotient Familial, vous devez autoriser l'association Familles Rurales gestionnaire de l'accueil de loisirs et la fédération Familles Rurales à consulter CAFPRO, en cochant l'autorisation sur la fiche d'inscription.

\*CAFPRO est un service de consultation des dossiers allocataires à destination de certains partenaires de la CAF, pour un usage strictement professionnel.

**L'inscription à l'accueil de loisirs « COLOR'ADO » est obligatoire.  
L'inscription est prise en compte à partir du moment où le dossier du jeune est complet et elle est valable durant l'année civile.**

Elle permet au jeune de fréquenter le Color'Ado pendant les périodes d'accueil libres ou sur des activités avec inscriptions !

#### **POUR LES MERCREDIS ET SAMEDIS :**

Un jeune peut découvrir « l'Espace Jeunes » durant 3 après-midi. Il devra ensuite se munir de son dossier d'inscription.

#### **POUR LES INSCRIPTIONS AUX ANIMATIONS :**

Les inscriptions se font selon les dates définies aux dates indiquées sur les programmes d'animations.

Pour une activité ou un projet, en cas de places d'accueil insuffisantes, une inscription sur liste d'attente sera mise en place.

En cas d'inscription tardive, la demande sera acceptée sous réserve de places disponibles (l'association ne recruterá pas d'animateur supplémentaire une fois le délai du Portail Familles terminé)

**Les inscriptions se font par le Portail Familles**

 [www.famillesrurales.org/venansault/](http://www.famillesrurales.org/venansault/)

 Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans écrit.

# LES INTENTIONS ÉDUCATIVES



Tous les ans l'équipe forme une « commission jeunes » parmi les jeunes volontaires inscrits et une « commission parents » parmi des volontaires intéressés à soutenir la dynamique de l'Espace Jeunes.

Ils participent à la vie du Color'Ado et peuvent le faire évoluer à travers plusieurs réunions réparties sur l'année.

## LA COMMISSION JEUNES

- 🎯 Définir les objectifs de l'année.
- 💡 Proposer des actions, animations, projets à mener.
- ⚙️ Définir les modalités de fonctionnement en accord avec la commission « Adultes-accompagnateurs »

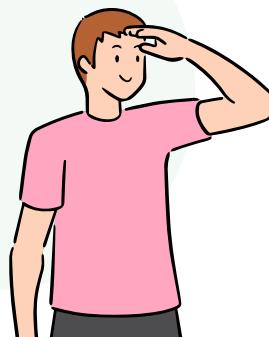
## LA COMMISSION PARENTS

- 👂 Ecoute
- 👉 Proposition
- 🤝 Soutien
- 👉 Décision
- 👉 Responsabilisation

# L'EQUIPE D'ANIMATION

## ENCADREMENT :

Les jeunes sont encadrés par une équipe d'animation, selon la réglementation en vigueur définie par la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) :



1 animateur/trice pour 12 jeunes



## L'équipe d'animation est composée de :

- **William Annonier**, directeur diplômé BPJEPS
- **Sabrina Bouguerba** et **François Pontoizeau**, diplômé BAFA et BPJEPS.

Cette équipe peut être complétée par des animateurs occasionnels diplômés BAFA, stagiaires en cours de formation BAFA, par des animateurs en stage école ou par des animateurs non diplômés.



- Accueillir Ecouter Accompagner les jeunes
- Participer à l'élaboration du projet éducatif et pédagogique
- Développer les projets portés par et pour les jeunes
- Accompagner les jeunes dans la mise en place de projets
- Mettre en place un programme d'activités et les animer

- Organiser les commissions et les dynamiser
- Gérer l'aspect administratif de l'Espace Jeunes.
- Gérer le suivi financier
- Coordonner le programme d'activités
- Assurer la sécurité affective, physique et matérielle des jeunes



# LE QUOTIDIEN DU COLOR'ADO



## Les animations

Des animations gratuites et payantes sont proposées aux jeunes.

Les activités sont adaptées à l'âge des jeunes.

Les activités proposées sont en adéquation avec le projet éducatif du Color'Ado. Toutes les activités sont assurées dans le respect de la réglementation de la DDCS en vigueur.

Il est demandé aux jeunes de prévoir une tenue confortable et adaptée aux activités.

Le Color'Ado fait appel à une société de transport ou à de la location de véhicule pour que des jeunes participent à des sorties hors de Venansault.



## L'alcool

L'introduction d'alcool ou l'état d'ébriété entraîne l'éviction immédiate.



## L'alimentation

### Sortie à la journée :

Les jeunes doivent prévoir leur pique-nique ainsi qu'une bouteille d'eau.

### Les Mercredis et Samedis :

Le goûter est réalisé par les jeunes, s'ils ont envie de le réaliser.

Pendant les animations durant les vacances :  
Un goûter n'est proposé aux jeunes que sur les activités sportives se finissant après 16h30.



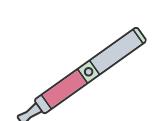
## Jeux vidéo

Le temps d'écran est limité et adapté en fonction de la charte mise en place avec l'équipe d'animation.

Respect de la signalétique PEGI qui attribue à chaque jeu vidéo un âge spécifique.



## Tabac



## Cigarette électronique

Il est interdit de fumer et/ou vapoter à l'intérieur du local et près du local, ainsi que durant les temps animés du Color'Ado.



# SANTÉ



Pour les enfants nés avant 2018 : Selon le code de la santé, art. L311-1 et suivant, tout enfant accueilli en collectivité doit être vacciné (sauf contre-indication médicale) contre : la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP).



Aucun médicament n'est donné aux jeunes par voie orale sauf sur présentation d'une ordonnance médicale qui doit être fournie avec les médicaments du traitement en cours ou sur avis médical des secours (SAMU ou Médecin).

Tous les problèmes de santé (allergies, allergies alimentaires, problèmes physiques et psychologiques...) et tous les traitements en cours (Ventoline...) doivent être mentionnés sur la fiche sanitaire.

Cette fiche sanitaire est nominative pour chaque jeune et doit être mise à jour régulièrement.

Le Color'Ado respecte les recommandations de la SDJES pour toutes les situations en lien avec la santé sanitaire du public accueilli.



## PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT



### Accident sans gravité

Les soins sont apportés par l'animateur diplômé PSC1. Le soin figurera sur le registre de l'infirmérie de l'accueil de loisirs. Les parents seront avertis lors du départ du jeune.

### Accident grave

Les premiers gestes de secours sont apportés par l'équipe d'animation et celle-ci fait appel aux services de secours. Les parents sont avertis par téléphone, simultanément. Le jeune sera pris en charge par les secours et conduit.

### Maladie

Les parents seront contactés dans la journée par téléphone. En cas d'empêchement des parents pour se déplacer en journée (ou durant les séjours) et sous réserve que les parents aient bien coché l'autorisation sur le Portail Familles, les animateurs conduiront l'enfant chez le médecin.

# RÈGLEMENTATION



## ASSURANCE

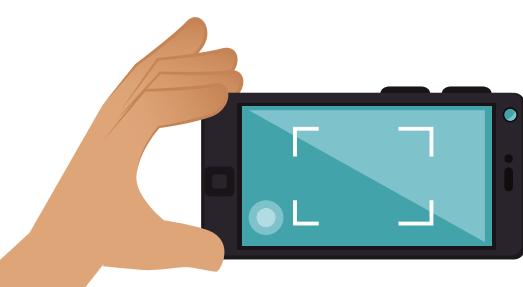
L'association organisatrice de l'accueil de loisirs est assurée en responsabilité civile auprès de Groupama.

L'accueil de loisirs ne pourra cependant être tenu responsable de la perte ou de la détérioration d'objet personnel. Tout objet de valeur est donc déconseillé au sein de l'accueil de loisirs.

Les jeunes doivent être couverts en responsabilité civile par le régime de leurs parents (ou de la personne responsable) pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant, les dommages causés par l'enfant à autrui, les accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il est conseillé aux référents de souscrire une garantie individuelle accidents pour leur jeune.

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, les jeunes peuvent être amenés à voyager en voiture ou en mini-bus.



## DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, votre jeune peut être amené à être filmé ou photographié.

Une autorisation individuelle est à compléter lors de l'inscription sur le Portail Familles.

L'espace jeunes Familles Rurales de Venansault s'engage dans une démarche de protection de vos données personnelles. A ce titre l'équipe du Color'Ado dispose de moyens informatiques sécurisés destinés à assurer plus facilement le suivi et la gestion de votre inscription, de votre dossier, l'élaboration de statistique et de toute mission d'intérêt légitime pour l'association.



Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : salariés habilités et partenaires institutionnels. Elles seront conservées pendant toute la durée nécessaire et dans la limite des règles de prescription applicables. Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, opposition ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Color'Ado ou auprès de la CNIL.



# TARIF ET FACTURATION

**L'accès à l'espace jeunes est gratuit.**

Les tarifs des animations et/ou sorties sont définis par l'équipe d'animation. La commission parents et le Conseil d'Administration gardent un droit de regard et seront consultés au besoin. Les tarifs prennent en compte les aides aux familles accordées par la CAF, la MSA et les aides au fonctionnement accordées par les partenaires financiers (commune, Conseil Départemental, Communauté de Communes...). Ces aides sont directement versées à la structure organisatrice.

Une réduction est aussi accordée pour les jeunes dont les parents sont adhérents à l'association Familles Rurales.

Les factures sont établies chaque fin de mois et envoyées aux familles soit par courrier soit par mail et sont également accessibles sur le Portail Familles. Pour les paiements en espèces, un reçu est remis à la famille le jour du paiement.

Chaque facture est à régler avant la date indiquée sur la facture, par chèque, espèces ou virement.

Les familles connaissant des difficultés financières doivent s'adresser au directeur de la structure. Des facilités de paiement sont proposées pour permettre le paiement échelonné des factures.

## ANNULATION



Toute annulation tardive est à signaler maximum 4 jours avant pour les petites vacances et 7 jours avant pour les grandes vacances, auprès des animateurs par mail ou texto au 07 84 37 76 60.



Les activités payantes à la carte annulées, hors délais, restent dues. Seules les absences pour cause de maladie ne seront pas facturées sur présentation d'un certificat médical.



Suite à votre engagement à une animation gratuite à la carte, si vous annulez hors délai, il vous sera facturé 10€ afin de respecter les engagements pris avec les prestataires et les autres participants.

*Le remboursement des activités annulées hors délai, sera étudié uniquement, sur demande de la famille, par la commission qui se réserve le droit de refuser la demande.*

## LES SÉJOURS

Pour les séjours, les inscriptions se feront soit lors de permanences d'inscriptions ou sur le Portail Familles (décidé en amont par l'association).

Un acompte vous sera demandé et sera encaissé. L'acompte ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure (décès, maladie...) à hauteur de 80%. L'association engageant des frais lors des réservations de séjour, elle s'autorise le fait de conserver 20% de cet acompte.

**Le règlement de la totalité du séjour devra être fait impérativement avant le départ de celui-ci.**

En cas de non-paiement de facture et après proposition de facilité de paiement restée vaine, l'association se verra contrainte de lancer une procédure d'impayé.

# AUTRES DISPOSITIFS

## Les Promeneurs du Net

### C'est quoi l'objectif ?

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : sont les mots d'ordre du Promeneur du net. Il/elle se rend disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes, laisser des commentaires sur les blogs, participer aux tchats et forums, être « ami » avec les jeunes sur les réseaux sociaux, etc.

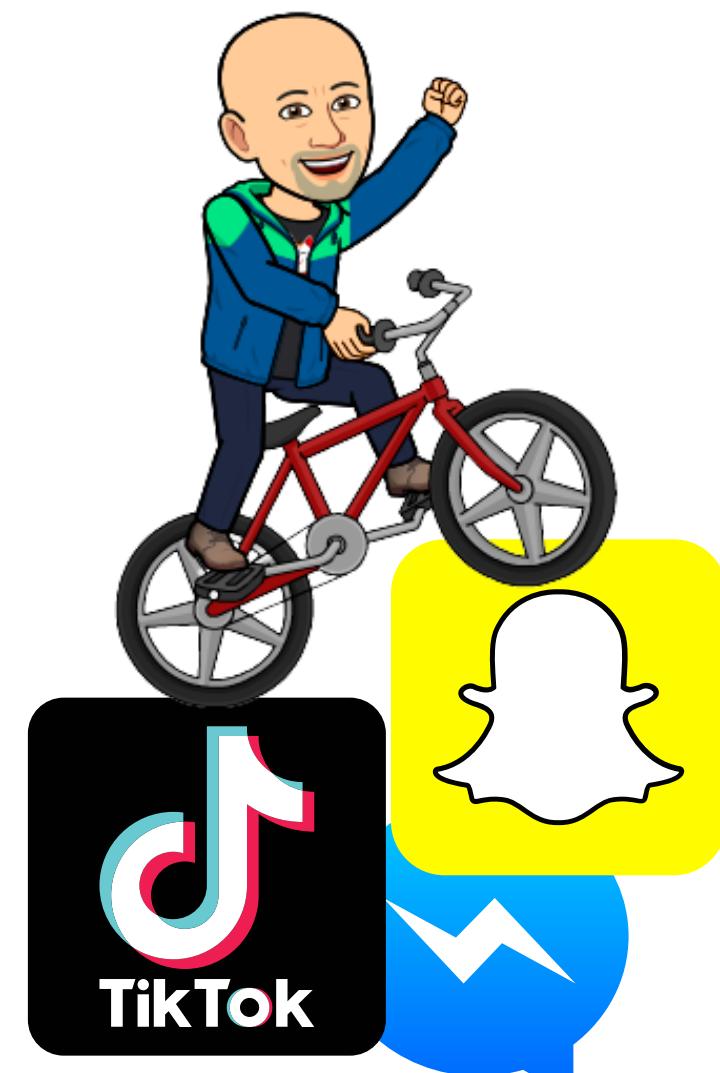
Dans le respect des valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse, il/elle écoute, conseille, soutient le montage et la réalisation de projets initiés par les jeunes.



### C'est qui ?

Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur, qui exerce dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale...

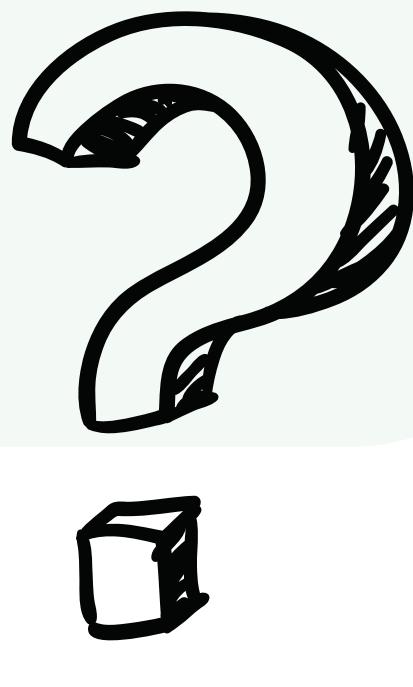
En entrant en relation avec les jeunes sur Internet, le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention, propose une nouvelle pratique professionnelle, en ligne, où il poursuit son action éducative.



# AUTRES DISPOSITIFS

## LA PS JEUNES

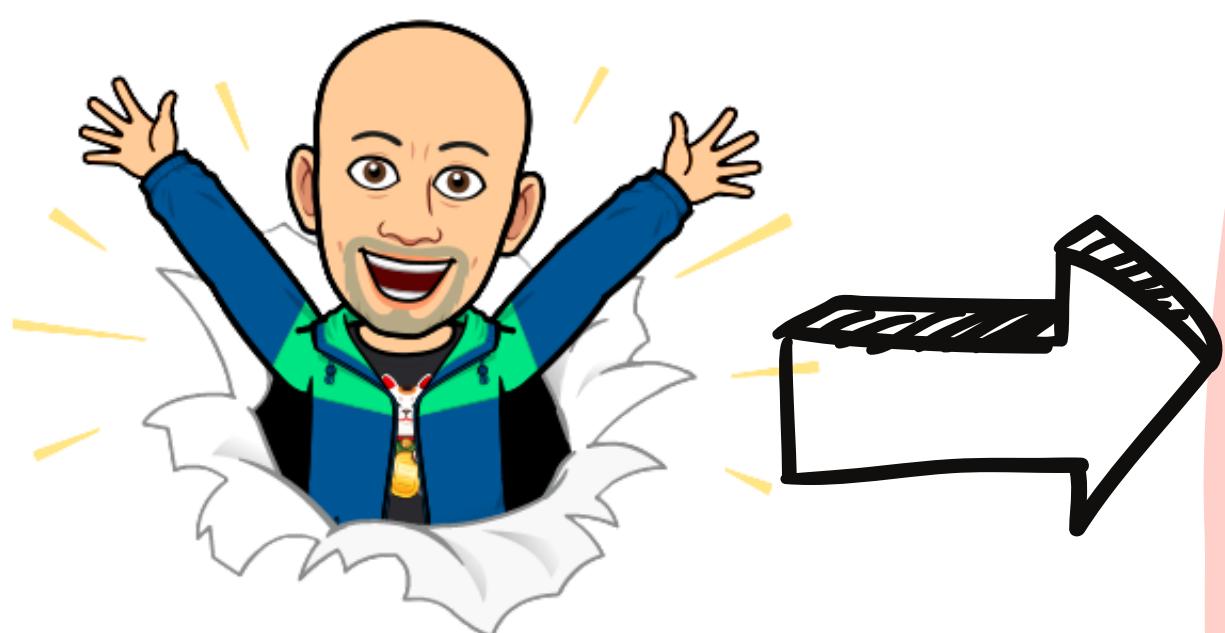
C'est un dispositif qui est porté par Familles Rurales Venansault, en partenariat avec la Mairie de Venansault et la Caisse d'Allocation Familiale de la Vendée.



"Viens On Bouge" c'est un animateur, François, qui se déplace sur la commune de Venansault pour rencontrer et écouter les jeunes de 12 à 25 ans et leur proposer des activités hors les murs.

Il répond à un dispositif de la CAF lancé en 2020, la « PS Jeunes » et s'adresse aux 12-25 ans qui ne fréquentent pas forcément les structures déjà existantes.

L'animateur va à la rencontre et est à l'écoute d'un plus grand nombre de jeunes de la commune et est un accélérateur pour lancer des projets innovants à réaliser par, avec et pour les jeunes.



François est déjà bien connu des jeunes sur la commune puisqu'il est animateur jeunesse au Color'ado depuis 2018. Il est diplômé du BPJEPS Loisirs Tous Publics et Educateur sportif roller skating.

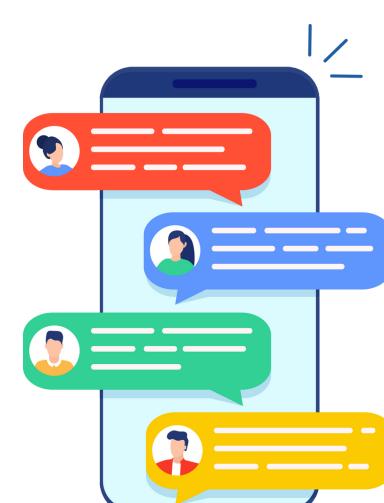
Par ses différentes expériences auprès des jeunes (Animateur en structure jeunesse, animateur à la patinoire de La Roche Sur Yon, intervenant Roller), il connaît bien le public concerné et peut l'accompagner sur des centres d'intérêts communs (sports, glisse urbaine, musique, réalisation technique...)



### LES OBJECTIFS :

- Offrir aux jeunes un espace d'expression et d'initiatives
- Permettre aux jeunes de se sentir bien dans leur commune, au sein d'une communauté vivante
- Développer l'esprit citoyen
- Impliquer l'animateur

Vous pouvez échanger avec François sur les réseaux sociaux suivant: Facebook / Messenger / Instagram / Tiktok / SnapChat



# CONTACT



**LE COLOR'ADO  
1 PLACE DE LA BILLARDIÈRE  
85 190 VENANSULT**

**DIRECTEUR : WILLIAM ANNONIER**

**COLORADO@VENANSULT.COM**

**02.51.48.11.29 ET 07.84.37.76.60**



Association loi 1901 : La famille au cœur de la société - L'association comme espace d'initiatives et de responsabilités - Le milieu rural comme espace de vie.

SIRET : 786 480 855 00018 APE : 9499Z